

Département du Finistère
Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE-Etat)
COSUI n°3
Compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2012

Etaient représentés :

- Monsieur Le Directeur départemental des territoires et de la mer
- Madame La Directrice régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur Le Délégué départemental de l'ANAH
- Monsieur Le Président de l'agence départementale d'information sur le logement
- Monsieur Le Président du Conseil Général
- Monsieur Le Président de Brest métropole océane
- Monsieur Le Maire de Quimper
- Monsieur Le Président de la fédération du bâtiment et des travaux publics du Finistère

Absents excusés :

- Monsieur Le Maire de Landerneau
- Monsieur Le Délégué régional du Réseau Ferré de France
- Monsieur Le Directeur du CETE

Le troisième comité de suivi s'est tenu en Préfecture de Quimper, le 21 décembre 2012, salle Jean Moulin à 10h sous la présidence de Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur Le Secrétaire Général rappelle que la dernière réunion du 13 décembre 2011 avait pour objet la présentation du contenu du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et du processus de validation de ces PPBE.

Monsieur Le Guellec, Responsable du Service Risques et Sécurité à la DDTM29, rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Blaise, Chef de l'unité Prévention des risques du Service Risques et Sécurité, rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la démarche des PPBE de l'Etat 1ère et 2ème échéances, puis présente le Diaporama de la DDTM29.

PPBE-Etat – 1ère échéance :

Le PPBE de l'Etat du Finistère concerne les grandes infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an, ce qui est le cas des routes nationales 165, 265 et 12 dans le département du Finistère.

Monsieur Blaise indique que la mise à disposition du PPBE de l'Etat au public a eu lieu du 13 janvier 2012 au 14 mars 2012 dans l'ensemble des communes concernées ainsi qu'en Préfecture, Sous-préfectures et DDTM29 ainsi que sur le site internet de la DDTM. Cette démarche démontre une réelle volonté d'information du public. D'ailleurs, 102 observations ont été recueillies lors de cette mise à disposition.

L'analyse de ces observations est reprise dans le document de synthèse intitulé « Synthèse des observations et propositions de modification du PPBE de l'Etat ». Ce document reprend l'analyse des observations formulées et propose les modifications induites relative au projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement suivantes :

- ajout de 3 bâtis sur les communes de Loperhet, Plougastel-Daoulas et Sainte-Sève
- suppression de 1 bâti sur la commune de Ergué-Gabéric
- modifications mineures du document

Ces propositions sont rappelées en séance, Monsieur Le Secrétaire Général invite les personnes présentes à faire part de leur avis. Aucun avis contraire n'étant formulé, les propositions de modification du PPBE sont donc validées. Par suite, le projet de PPBE pourra être proposé à l'approbation du préfet et diffusé. Les modalités de diffusion du dossier sont évoquées en séance. La DDTM29/SRS/PR est chargée de l'instruction du dossier.

PPBE-Collectivités – 1ère échéance :

Anne-Laure Chiquet, représentant les collectivités du Conseil Général, de la Ville de Quimper et de Brest métropole océance, présente le diaporama « Etude conjointe pour les plans de prévention du bruit dans l'environnement ». Ce plan concerne le réseau des collectivités du Conseil Général pour 76 km, de Brest Métropole Océane pour 10 km et de la Ville de Quimper pour 3 km.

L'élaboration de cette étude comporte 4 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et enjeux pour chaque gestionnaire
- Phase 2 : Définition des objectifs
- Phase 3 : Plans d'actions
- Phase 4 : Concertation et validation des plans

Lors de cette étude, les gestionnaires des infrastructures ont validé les critères de hiérarchisation des enjeux suivants :

- nombre d'habitants et établissements sensibles exposés en Lden à plus de 68 dB(A)
- trafic total (TMJA, % PL, et vitesse)
- qualités d'usage
- multi-exposition
- caractéristiques urbaines et potentiel d'évolution du site
- antériorité du bâti

Ces critères ont permis de classer les voies selon le type d'enjeu : très fort, fort, moyen et faible.

Anne-Laure Chiquet a développé les politiques des 3 collectivités et leurs impacts sur le bruit autour de cinq axes et présenté le planning retenu pour les collectivités.

PPBE-Etat 2ème échéance

Le CETE, Laboratoire de Saint-Brieuc élabore les cartes de bruit stratégiques pour le réseau routier national dont le trafic moyen journalier annuel est supérieur à 3 millions de

véhicules par an. Le réseau concerné représente un faible linéaire le long des RN12 et RN164.

Cartographie du bruit de la seconde échéance

Monsieur Blaise indique que le marché a été lancé par l'Etat pour l'ensemble des voies des collectivités dont le trafic moyen journalier annuel était supérieur à 3 millions de véhicules par jour. L'Etat prend en charge la réalisation des cartographies.

L'élaboration des PPBE incombant aux collectivités concernées.

Résorption des points noirs bruit (PNB) :

Monsieur Blaise a indiqué que le marché de résorption des PNB a été lancé par l'Etat et qu'il a pour finalité l'établissement de diagnostic acoustique et thermique des bâtis identifiés PNB par le PPBE de l'Etat. Ce marché est entièrement financé par l'Etat, et comporte également la réalisation de dossier technique et d'assistance aux propriétaires ainsi qu'une phase de réception post-travaux.

Monsieur Le Secrétaire Général clôt la séance.

Le secrétaire général de la préfecture,